

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021

*Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES – P. OGBURN – MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET – G. TILLON – M. JANNIN – J. VAYSSE – L. POURCEL – F. REVELLI – A. TARTINI – P. DAURE – P. SERAYSSOL – E. MILLET*

*Absents : G. DAVIER*

**Secrétaire de Séance :** Georgette TILLON

### **1) Approbation du compte rendu du 14 janvier 2021**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2021 approuvé et paraphé par tous.

### **2) Autorisation de procéder aux investissements avant le vote du BP - Annule et remplace délibération du 14/01/2021**

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'y autoriser pour les montants et les affectations suivants :

2315 – Immobilisations en cours	2 000.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	6 000.00 €
2313 – Immobilisations en cours	164 050.00 €

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **3) Approbation du compte administratif 2020**

Comme le veut la Loi, Mme le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin que Mme Georgette TILLON présente le Compte Administratif 2020. Elle rappelle que celui-ci est en accord avec le Compte de Gestion du Trésorier et fait l'état des lieux suivant :

Fonctionnement :

- Dépenses : 758 824.96 €
- Recettes : 1 002 856.43 €

D'où un excédent de l'exercice de : 244 031.47 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de : 152 635.12 € soit un excédent total de 396 666.59 €.

Investissement :

- Dépenses : 599 552.73 €
- Recettes : 542 154.33 €

D'où un déficit de l'exercice de 57 398.40 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté de 307 037.61 € soit un excédent total de 249 639.21 €.

Les restes à réaliser repris s'élèvent à 160 206 € en dépenses et 48 687 € en recettes.

Elle détaille plusieurs chapitres tant en dépenses qu'en recettes et propose de voter afin d'approuver le Compte Administratif 2020.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **4) Approbation du compte de gestion 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été exécutées, Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion 2020 établi par le receveur.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **5) et 6) Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation et ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un avancement de grade, il convient de fermer un poste d'adjoint d'animation et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup>

classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **7) Modification des conditions d'attribution du RIFSEEP**

Madame le maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 24 octobre 2016, 26 octobre 2017 et 18 octobre 2018 relatives à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Elle précise qu'il convient d'y apporter les modifications suivantes sous réserve de l'avis du Comité Technique :

IFSE Groupe 1 - Adjoints d'animation avec responsabilités Montant annuel maximum : 10 800 €	CIA Groupe 1 – Adjoints d'animation avec responsabilités Montant annuel maximum : 1 200 €
---	---

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **8) Aménagement d'une aire de stationnement au cimetière / choix de l'entreprise pour le mur de soutènement**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un parking en face du cimetière de Montricoux.

Elle présente au conseil les devis présentés par les entreprises qui ont été sollicitées pour la réalisation du mur de soutènement :

- Entreprise TESSEYDOU 48 485 € HT pour une hauteur de 2.5 m avec drain
- Entreprise BROUCHET 47 360 € HT pour une hauteur de 2 m sans drain

Elle propose de retenir l'entreprise TEYSSEDOU

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **9) Programme de voirie 2021**

Madame le Maire présente le projet de programme de voirie préparé par Voirie Concept en charge de la maîtrise d'œuvre.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur le programme 2021 et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil valide le programme sans les deux options relatives au chemin de Bourdoncle pour un montant de 62 085 € HT.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **10) Cimetières communaux : procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession**

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité des cimetières communaux.

Madame le Maire indique qu'il existe dans les cimetières communaux des sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille ont été inhumés. Or la commune ne possède pas de titre de concession.

Elle propose de :

- procéder à une démarche de communication et d'information afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation des sépultures les concernant,
- Proposer aux dites familles une concession au prix forfaitaire de 20 €
- Fixer comme date butoir le 1<sup>er</sup> décembre 2021

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **11) Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la participation aux frais de fonctionnement de nos écoles demandé aux communes extérieures est de 750 € par enfant.

Elle propose de solliciter uniquement les communes ne possédant pas d'école et de fixer le montant à 800 € pour l'année 2021.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **12) Droit de place 2021**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réviser le tarif de droit de place du marché hebdomadaire.

Elle précise que l'occupation privative du domaine public nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance.

Le montant de cette redevance doit être fixé par l'assemblée délibérante. Elle propose les montants suivants :

Marché hebdomadaire selon l'importance de l'étal et du besoin en branchement électrique

- 1 €/ml/an pour les stands ne nécessitant pas de branchement,
- 55 €/an pour les petits stands de faible consommation électrique,
- 125 €/an pour les grands stands énergivores (frigo, rôtissoire...)

Terrasses, cafés, devantures de magasin

- 5 €/m<sup>2</sup>/an,

Camions de vente ou livraison outillage, matelas...

Forfait 40 € par jour.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **13) Subventions aux associations**

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'à compter de 2021, les subventions versées historiquement par le CCAS seront prises en charge sur le budget communal pour des raisons de simplification.

Elle propose donc d'attribuer aux différentes associations un montant global de 9 100 € qui seront répartis en fonction des besoins de chacune.

La répartition sera reprise à l'annexe B1-7 du budget 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Visite de l'inspectrice nationale des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) le 1<sup>er</sup> avril après-midi  
Prévoir une formation sur les défibrillateurs en soirée si possible pour les personnes qui n'ont pas pu participer aux précédentes sessions

Mur de soutènement route de Caussade : les travaux de nettoyage ont fait apparaître une fragilité de l'ouvrage dans sa partie supérieure. Un devis a été établi par l'entreprise JP CASTEL pour un montant de 20 085.80 € HT. Un architecte des Bâtiments de France est venu constater la situation sur site, il est envisageable qu'une subvention soit attribuée pour ces travaux. La Mairie va également solliciter le Département.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée : permanence les vendredis matin à la mairie

Plan de relance numérique à l'école : du matériel a été commandé pour équiper chaque classe d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc. Une subvention de 70 % sera accordée par l'Etat

Acquisition du terrain situé 2 chemin Pech de Cauzin : dans le cadre du droit de préemption urbain, le juge de l'expropriation se rendra sur les lieux le 9 avril 2021 à 9 h 30 et les plaidoiries auront lieu l'après-midi du même jour au tribunal judiciaire de Montauban

Dans la procédure qui oppose la Commune à M. Cavaillé pour le parking du Sourbié, M. Cavaillé a été condamné en 1<sup>ère</sup> instance à verser une somme de 1 500 €. Il a fait appel

La séance est levée à 22 h 45.